



Actualité 29 septembre 2021

Les lauréats de la 5^e édition du concours « Découvrons notre Constitution » récompensés au Conseil constitutionnel

Les lauréats de la 5^e édition du concours « Découvrons notre Constitution » ont été récompensés par le Président du Conseil constitutionnel, M. Laurent Fabius, et le Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, M. Jean Michel Blanquer, lors d'une cérémonie de remise des prix au Conseil constitutionnel le 28 septembre 2021 :

- La classe de 6^e et les élèves du dispositif UPE2A du collège Toulouse Lautrec de Toulouse (académie de Toulouse) pour leur projet « La Constitution, ce n'est pas si compliqué » regroupant un documentaire vidéo et une chanson ;
- Les classes de 4^e et 3^e du collège Émile Zola de Fouquierès-Lès-Lens (académie de Lille) pour leur projet « la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en BD » ;
- La classe de terminale Berlin du lycée Scheurer Kestner de Thann (académie de Strasbourg) pour son jeu de société « Qui passera la V^o ? ».

Deux mentions spéciales ont également été attribuées par le jury national :

- à la classe de CMI de l'école Jules Ferry 2 de Savigny-sur-Orge (académie de Versailles) pour son documentaire vidéo « Ozobot et la charte de l'environnement » ;
- à la classe de terminale du lycée Marcelin Berthelot de Saint-Maur-des-Fossés pour son projet « Le Conseil constitutionnel au service des libertés ? Commentaires juridiques sous la forme doctrinale de lycéens de Terminale en option droit ».

Initié en 2016 par le Conseil constitutionnel et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le concours vise à sensibiliser, par une réflexion et un travail collectif, les jeunes élèves à notre Constitution et aux grands principes de notre République.

Face au Président Fabius et au Ministre Blanquer, les lauréats 2021 ont ainsi eu l'opportunité d'exposer la manière dont les travaux ont été menés en classe, et ce que cet apprentissage de la Constitution leur a apporté.

Organisée désormais à la fin du mois de septembre, cette cérémonie de remise des prix coïncide avec la semaine de la « Fête de la Constitution ». Prévues du 28 septembre au 4 octobre, date anniversaire de la Constitution de 1958, cette « Fête » a été proposée par le Conseil constitutionnel et le ministère de l'éducation nationale pour ancrer plus encore le développement d'une culture constitutionnelle chez les élèves et leurs enseignants.

Cette nouvelle initiative, présentée aux recteurs d'académie réunis le 23 septembre dernier au Conseil constitutionnel, reposera sur l'organisation tout au long de l'année d'actions dans les écoles et les établissements avec l'appui de personnalités extérieures (professeurs de droit constitutionnel, avocats, étudiants en droit ou partenaires associatifs).

Pour accompagner le travail des enseignants en ce domaine et faciliter la réalisation de projets éducatifs transversaux, le Conseil constitutionnel a rédigé ces derniers mois, en relation avec le ministère, un ensemble de ressources consultables sur le [site Eduscol](#).

A LIRE AUSSI

DOSSIER

Concours « Découvrons notre Constitution »

